

L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Quelques caractéristiques marquantes

L'emploi salarié à Etterbeek représentait quelque **21.000 unités** en 2000, auxquelles s'ajoutent un peu plus de **2.800 indépendants**¹. Cela correspond à 3,7 % de l'emploi salarié total recensé par l'O.N.S.S. en Région de Bruxelles-Capitale la même année et à 4,3 % du nombre total d'indépendants habitant la Région. Ces chiffres se rapprochent de la part que représente Etterbeek dans la population régionale, soit 4,1 %.

Cela représente une augmentation de 13 % par rapport à 1995 (cf. le dossier de base du PCD) en matière d'emploi salarié et de 8 % en ce qui concerne les indépendants. On retiendra particulièrement :

- la très forte augmentation dans le domaine de la santé (+ 126 %, sans doute liée aux fusions observées dans le secteur hospitalier) ;
- l'augmentation observée dans l'administration publique (+ 58 %, probablement liée à la centralisation de la police fédérale) ;
- une diminution de 14 % dans le domaine des activités financières ;
- une chute de 21 % dans celui de l'enseignement.

Le tableau ci-dessous épingle la part relative des différentes classes d'activités à Etterbeek et dans toute la Région.

Répartition de l'emploi salarié à Etterbeek au 30/06/2000 selon les classes d'activités NACE (source : O.N.S.S.)	Nombre d'emplois	%	Comparaison avec la Région
Administration publique	4.704	22,4	16,1
Santé et action sociale	3.466	16,5	8,5
Activités financières	3.192	15,2	11,2
Immobilier, locations et services aux entreprises	2.968	14,1	14,3
Education	1.754	8,4	8,3
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	1.341	6,4	12,0
Hôtels et restaurants	764	3,6	3,6
Industrie manufacturière	719	3,4	7,4
Services collectifs, sociaux et personnels	704	3,4	5,8
Construction	622	3,0	2,8
Transport, entreposage et communications	551	2,6	7,7
Divers (services domestiques...)	118	0,6	1,5
Production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité	85	0,4	0,8
Total	20.988	100	100

¹ Les données fournies par l'O.N.S.S. sur l'emploi salarié comptabilisent l'emploi au lieu de travail (Etterbeek en l'occurrence), tandis que les données I.N.A.S.T.I. sur les travailleurs indépendants les recensent à leur lieu de domicile.

Répartition des indépendants à Etterbeek au 31/12/2000 par classe d'activités (source : I.N.A.S.T.I. ²)	Nombre d'emplois	%	Comparaison avec la Région
Professions libérales et intellectuelles	1.115	39,1	32,0
Commerce	1.070	37,5	42,2
Industrie et artisanat	485	17,0	19,0
Services	142	5,0	5,5
Divers (agriculture, pêche...)	41	1,4	1,3
Total	2.853	100	100

La lecture des tableaux appelle les commentaires suivants :

- Le **secteur non marchand** (santé, éducation...) est le premier pourvoyeur d'emplois dans la commune (24,9 % des emplois). Etterbeek compte en effet plusieurs centres hospitaliers d'une certaine dimension (Parc Léopold, Baron Lambert, Saint-Michel), sans parler des nombreux établissements scolaires.
- **L'administration publique** est un important pourvoyeur d'emplois à Etterbeek (22,4 % des emplois). C'est là en grande partie la conséquence de la présence de la police fédérale (ex-gendarmerie) mais aussi de services fédéraux (ministère des affaires économiques, TVA...).
- **Les activités financières** représentent elles aussi une part importante de l'emploi, notamment suite à la présence de ING (ex BBL) au cours Saint-Michel (près de 2.500 emplois).
- La rubrique « **industries manufacturières** » (industrie alimentaire, de l'habillement, édition, industrie chimique, travail des métaux...) doit être interprétée avec prudence lorsqu'on sait qu'elle inclut les activités administratives (par exemple des sièges sociaux) qui y sont liées. Il ne s'agit donc pas seulement d'emplois de type secondaire mais également de type tertiaire³.
- Le tableau ne tient pas compte de l'**emploi « international »** lié à l'Union Européenne et d'un certain nombre d'ambassades et de représentations à Etterbeek. Ces emplois ne sont en effet pas recensés par l'O.N.S.S. et il n'existe nulle part d'estimation en ce qui concerne leur présence à Etterbeek⁴.

² Remarque : les chiffres de l'I.N.A.S.T.I. incluent les indépendants à titre complémentaire (soit 410 personnes à Etterbeek), ce qui n'exclut pas un double comptage avec les valeurs de l'O.N.S.S. dans la mesure où beaucoup d'entre eux sont des salariés à temps partiel.

³ Les travailleurs manuels représentaient 2/3 de l'emploi salarié total recensé dans l'industrie manufacturière etterbeekoise en 2000, contre 1/3 de travailleurs intellectuels (donnée O.N.S.S.).

⁴ D'après le Service des Etudes et de la Statistique Régionale, l'emploi à Bruxelles des institutions publiques internationales s'élevait à 21.026 unités en 2001, dont 91 % à la Commission Européenne, au Conseil de l'Union Européenne et au Parlement Européen.

- On retiendra l'importance des **professions libérales** (médecins, avocats...) et leur représentation plus importante que la moyenne régionale.
- La **Mission locale pour l'emploi** est un acteur important dans la politique communale de l'emploi. Elle dispose depuis 2000 de nouveaux locaux situés 506 chaussée de Wavre. Son objectif est de regrouper en un même lieu les différentes initiatives communales en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle. Elle travaille en synergie avec le service d'insertion du CPAS. Elle propose divers services tels que :
 - la possibilité de consulter les offres d'emploi, la simulation d'un entretien d'embauche, l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation...
 - l'organisation de formations en collaboration avec des entreprises et des centres de formation pour mettre en place des filières de qualifications pouvant déboucher sur un emploi stable (secrétariat, hôtellerie, téléopérateurs...);
 - l'accompagnement de micro-projets commerciaux ;
 - le suivi individuel à la recherche d'emploi ;
 - la mise en place et l'encadrement de diverses équipes (« Jeunes Etterbeekois au Travail », soutien à l'action sociale, régie mobile pour la culture...) dans le cadre de programmes de transition professionnelle ;
 - ...
- Depuis mars 1997, l'**Agence Locale pour l'Emploi (ALE)**, située dans la maison communale, cherche à remettre au travail des chômeurs de longue durée et des titulaires de l'aide sociale accordée par le CPAS, ceci sur une base volontaire de leur part. Les tâches accomplies par les prestataires ALE sont celles qui ne sont pas rencontrées par les circuits économiques normaux : aides ménagères, accompagnement de personnes âgées, petits travaux de bricolage... 230 prestataires de services sont inscrits à l'ALE. C'est par l'intermédiaire de l'ALE que 21 agents de prévention et de sécurité (APS) ont été mis au travail par la Commune.
- Les caractéristiques et l'histoire de l'urbanisation de la commune ont pour conséquence un relatif **éparpillement des activités économiques** : il n'y a pas de zoning industriel mais bien une diffusion des activités sur tout le territoire communal. La **mixité des fonctions** qui en résulte est une réelle richesse pour la commune mais ne va pas toujours sans poser des problèmes de cohabitation avec la fonction résidentielle (en termes de trafic, d'occupation des intérieurs d'îlot, de nuisances sonores et / ou olfactives...).
- L'emploi à Etterbeek repose en partie sur la présence de quelques grosses entités, essentiellement administratives, ce qui ne va pas sans induire un certain **caractère de fragilité** en cas de départ de l'une d'entre elles (surtout celles du secteur privé). Le tissu des PME est quant à lui beaucoup plus diversifié et représente un bassin d'emplois non négligeable.

- Les **activités administratives** se présentent sous deux formes :
 - les immeubles de bureaux classiques, qui représentent environ 185.000 m² de surfaces de plancher (rue De Mot, cours Saint-Michel, rue Général Leman, av. de Tervueren...), ce qui n'est pas beaucoup eu égard à la présence toute proche du quartier européen. Certains d'entre eux ont fait l'objet de rénovations lourdes (rue de Mot, rue des Aduatiques, avenue des Nerviens...).
 - les petits bureaux disséminés dans le tissu résidentiel (immeubles à appartements, hôtels et maisons de maître), le plus souvent occupés par des professions libérales, des cabinets médicaux, des représentations étrangères, des petites entreprises... Les axes de prestige tels que les boulevards Saint-Michel et Louis Schmidt, les avenues de Tervueren, des Nerviens... sont les plus recherchés, tout comme le quartier des Anciens Belges. Les petits bureaux restent demandés car ils répondent à des besoins spécifiques (taille limitée, prestige des hôtels de maître...).
- Le **tissu économique** etterbeekois sera prochainement amené à **se renforcer**, comme en témoignent les éléments suivants :
 - l'occupation, par le Conseil des Ministres de l'Union Européenne, des 18.000 m² de bureaux de l'espace Rolin dont la construction vient d'être achevée ;
 - le projet de construction d'un immeuble supplémentaire de bureaux (demande pour construire +/- 9.000 m²) sur le site du cours Saint-Michel, pour le groupe ING - BBL ;
 - le projet de réalisation dans un ancien entrepôt (côté rue des Pères Blancs) de l'Arsenal d'une pépinière d'entreprises liées à la VUB (spin-offs) ;
 -
 - le projet de la Libre Belgique d'implanter une partie de ses activités sur la totalité du site de l'ancien garage Renault (rue des Francs) ;
 - la volonté de la maroquinerie Delvaux de se réserver une possibilité d'extension de ses activités sur le site de l'Arsenal ;
 - l'installation de la Maison du Bois sur le site de l'Arsenal (bâtiment Q à l'angle de la rue des Volontaires et de la chaussée de Wavre).

Une fois que les possibilités, en termes de bureaux supplémentaires, du Cours Saint-Michel seront exploitées, il ne restera plus guère de potentialités de construction de bureaux, si ce n'est sur le site de l'Arsenal (environ 7.000 m²) et dans l'îlot 533.

- **L'Union Européenne** a confirmé son ancrage dans le quartier Léopold, entre autres par la conclusion d'une série de baux acquisitifs en 1999 (rues de la Loi, Joseph II, Belliard, Breydel...)

qui faisaient suite à l'échéance des baux conclus par la Régie des Bâtiments au moment où le Berlaymont a été vidé. A Etterbeek, cette politique s'est traduite par l'abandon de l'immeuble situé 9 avenue des Nerviens, jugé plus obsolète mais aussi par l'acquisition de deux immeubles de bureaux de la **rue Demot** et d'un immeuble situé rue Père de Deken (Cours Saint-Michel). Cette confirmation d'une implantation de longue durée de l'Union Européenne est un atout en vue d'une meilleure intégration des divers développements (espaces publics, organisation générale, traitements des divers problèmes de mobilité...). Elle met fin aux incertitudes passées qui pesaient sur la mise en place de diverses mesures d'accompagnement et elle permet, en outre, de confirmer le potentiel d'une série d'investissements commerciaux partiellement tournés vers la clientèle européenne. Le jeu de re-localisation des bureaux de l'Union Européenne offre par ailleurs, avec l'abandon d'immeubles qui ne répondent plus aux normes de celle-ci, des opportunités d'hébergement pour divers instances et organismes nationaux ou internationaux qui recherchent, quant à eux, la proximité des instances européennes. Indépendamment du temps nécessaire aux toujours indispensables travaux de rénovation, ces immeubles ne devraient logiquement pas connaître de grosses difficultés pour retrouver des occupants. La carte A2 des principaux projets en dehors d'Etterbeek reprend entre autres les chantiers prévus dans le cadre de la poursuite de l'implantation européenne dans le quartier Léopold.

- L'occupation de bureaux par la fonction publique ne va pas sans poser la question de la **moins-value financière** qu'elle entraîne en raison de l'exonération fiscale dont elle bénéficie (mainmorte).
- Etterbeek a bien su tirer parti de la **reconversion de bâtiments d'activités économiques désaffectés**. Si le cas de l'Arsenal est bien connu, on peut aussi citer l'occupation d'un ancien magasin de meubles par un Delhaize City rue de l'Escadron, le projet communal d'installer une Maison de la Prévention dans un ancien garage rue Général Tombeur, le projet en cours sur le site Renault rue des Francs... Tout ne se fait pas sans difficultés, comme en témoigne le cas de la rue du Brochet. L'équilibre n'est pas facile à trouver entre la nécessité de maintenir une certaine activité économique et le respect de la qualité résidentielle de quartiers densément peuplés.

Actions et principes retenus

- Le **maintien** et le **développement** des activités économiques et de l'emploi sont les premiers objectifs à poursuivre, tout en sachant que les moyens des communes en la matière sont assez limités. La Commune doit essayer de créer un environnement propice au développement des activités économiques et commerciales. La tâche est difficile eu égard aux contraintes engendrées par la coexistence des habitants et des activités économiques.
- A l'instar du logement, les disponibilités foncières pour accueillir des activités économiques supplémentaires sont limitées. Dans ce contexte, le développement de nouvelles activités ne peut que se baser sur la **réutilisation de bâtiments existants**. La mixité reste un atout important d'Etterbeek, qu'il convient de préserver, tout en veillant au respect de la fonction résidentielle. Le contrôle des implantations se fait par le biais des permis d'urbanisme et d'environnement et, s'ils s'avèrent insuffisants, par la mise en œuvre de règlements communaux.
- Il faut rester attentif au sort des **espaces économiques inoccupés** ou sous-utilisés (rue de la Gare, rue du Brochet) et mettre en œuvre, si nécessaire, la taxe sur les immeubles inoccupés. Il convient aussi de mieux faire connaître les sites disponibles et de participer à la diffusion de l'inventaire des locaux vacants pour entreprises réalisé par la SDRB (location et / ou achat), ceci afin de limiter au maximum les vacances de locaux de type conjoncturel.
- Une façon indirecte de faire participer la Commune à la réinsertion socio-professionnelle consiste à instaurer des **clauses sociales** lors de la **passation de marchés publics** et subordonner l'attribution du marché à l'obligation d'assurer, dans le cadre de l'exécution du marché, des prestations telles que l'emploi de chômeurs de longue durée, la mise au travail de jeunes sans emploi, la formation professionnelle sur chantier...
- Poursuivre et soutenir les actions développées par la **Mission locale d'Etterbeek**.
- Les démarches auprès des utilisateurs et des prestataires potentiels de services ALE puis la rencontre entre l'offre et la demande restent des objectifs de tous les instants pour l'**ALE**. A côté de ceux-ci, il y a aussi la nécessité de pousser les chômeurs et titulaires de l'aide sociale au suivi de formations qualifiantes et de renforcer les collaborations avec les partenaires de l'ALE (ONEM, ORBEM, Mission locale, CPAS...).
- Poursuivre les actions menées à l'égard des **APS** (assistants de prévention et de sécurité) : augmentation de leurs effectifs, organisation de formations et d'évaluations spécifiques.

LE COMMERCE

Quelques caractéristiques marquantes

- Les principaux **noyaux commerciaux** d'Etterbeek sont ceux de la Chasse et de la rue des Tongres, dont le rayonnement dépasse les limites de la commune. D'autres pôles existent, qui ont un rayonnement plus local : place Jourdan, place Van Meyel, rue Thieffry, rue de l'Escadron. A côté de ces concentrations, on observe une diffusion du commerce à travers la commune (sauf dans le quartier résidentiel sis au delà des boulevards de grande ceinture).
- Le commerce a enregistré quelques **évolutions** ces dernières années avec :
 - la construction de 6.000 m² de commerces au Cours Saint-Michel, qui viennent renforcer le pôle de la rue de l'Escadron ;
 - l'extension du GB (Carrefour) et du Brico de la place du 4 août ;
 - la rénovation de la galerie du Cinquantenaire, liée au réaménagement de la rue des Tongres.Ces changements devraient contribuer à redynamiser un secteur dont la vitalité, à Etterbeek comme ailleurs, a été affectée par une série de facteurs tels que la concurrence de la périphérie, l'absence de spécialisation, la paupérisation d'une frange de la population...
- La Commune compte en son sein une **commission consultative des classes moyennes** qui réunit à la fois des mandataires communaux et des commerçants. Il est important d'associer ces derniers à la vie communale car l'offre en commerces de proximité est un élément déterminant de la qualité résidentielle d'un quartier et contribue à sa mixité. Les commerçants ont par ailleurs été étroitement associés à l'élaboration de la politique de stationnement.
- La **Régie foncière** propose également des commerces à la location ou à la vente. La réhabilitation du bas d'Etterbeek (piétonnier de la chaussée de Wavre) a par exemple été accompagnée de la rénovation de 25 commerces.
- Afin de garantir les qualités résidentielles des quartiers, le Collège a voté en 1999 un **règlement d'urbanisme sur l'ouverture et l'extension** de cafés, dancings, salles de fêtes ou de spectacles, de phone-shops et de commerces de nuit afin de pouvoir juger de leur compatibilité avec l'habitat environnant. Ce règlement, dont l'application se fait à travers les permis d'urbanisme, est efficace dans la mesure où il permet d'éviter l'ouverture de commerces supplémentaires jugés inopportuns. Ce règlement a suivi d'exemple à la Région, qui vient de le transposer partiellement dans le droit régional.

Actions et principes retenus

- La Commune doit mettre en œuvre un **cadastre des commerces existants et des locaux commerciaux mis sur le marché** (relevé de leurs propriétaires, des loyers demandés...). Cet outil, prévu par le P.R.D. (atlas de présentation) doit aider à la définition des stratégies commerciales à adopter (inventaire des besoins et des attentes des clients, marketing) et à la mise au point d'une fonction de conseil auprès des habitants. Si Etterbeek n'a pas suffisamment de commerces pour justifier l'engagement d'un manager commercial, le service des classes moyennes devrait tenir un rôle plus marqué en la matière. Logiquement au niveau de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale : une banque de données devrait permettre de suivre l'évolution de l'occupation des surfaces commerciales dans la commune, dans le territoire, mais en précisant également la typologie, afin de constituer un outil opérationnel susceptible de fonctionner comme un observatoire du logement.
- Tirer parti des **expériences menées ailleurs dans le cadre des contrats de noyaux commerciaux**, à travers des actions aussi diverses que des interventions sur les vitrines vides, des rôles de conseil aux candidats commerçants (type de commerce, localisation au sein du noyau...).
- Améliorer l'accueil proposé aux candidats commerçants :
 - en réalisant un **mémento à l'intention des commerçants** qui résume la législation et les procédures administratives nécessaires à l'implantation d'un commerce ;
 - en mettant en place une **permanence juridique** pour les commerçants, en collaboration avec l'Union des Classes Moyennes ;
 - en faisant davantage la publicité de la **Régie foncière** qui propose des locaux commerciaux.
- Poursuivre la **collaboration avec les commerçants** en matière de politique communale de stationnement afin de répondre le mieux possible aux besoins exprimés en la matière.
- Les efforts menés afin de **stabiliser la population etterbeekoise** devraient à terme déboucher sur une plus grande 'fidélisation' de ceux-ci aux commerces locaux. Par ailleurs, la réhabilitation complète de l'îlot 533 doit être accélérée afin d'en faire profiter le noyau de la place Jourdan (fréquentation accrue) et d'en améliorer l'environnement.
- Poursuivre le **soutien accordé aux associations** de commerçants pour l'organisation de festivités (braderies, brocantes...). L'objectif est d'accroître leur qualité plutôt que leur nombre.
- Agrandir et privatiser les **marchés du samedi et du dimanche matin** place Jourdan. Un nouveau marché a été créé le samedi matin rue de Pervyse.

- Organiser des **marchés à thèmes**, thèmes (marché Médiéval, marché aux fleurs, ...), en collaboration avec des associations (commerçants, quartier, asbl,...).
- **Renforcer les noyaux commerciaux existants** :
 - en poursuivant l'embellissement des espaces publics et de leur environnement (identification, convivialité...), à l'instar de la rue des Tongres ;
 - en y orientant les nouveaux commerces, ceci afin de favoriser la concentration des commerces et le pouvoir d'attractivité des noyaux ;
 - en améliorant leur accessibilité, aussi bien en transports publics (mieux informer les clients sur la desserte en transports publics) que privés (favoriser la rotation du stationnement...).